

Numéro de dossier : 1064400051

Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Sommet	-
Contrat de ville	-
Projet	-
Objet	Adopter un règlement autorisant l'implantation du pavillon d'art canadien du Musée des des Beaux-Arts de Montréal dans l'ancienne Église Erskine & American United, aux 3407-3407A, avenue du Musée (Article 89 de la Charte), ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal.

Le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie demande au conseil municipal de la Ville de Montréal :

1. D'adopter, conformément au paragraphe 1 de l'article 89 de la Charte de la Ville, un règlement autorisant l'implantation du pavillon d'art canadien du Musée des Beaux-Arts de Montréal dans l'ancienne église Erskine & American United, aux 3407 - 3407A, avenue du Musée;
2. D'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal;
3. De soumettre ces projets de règlements à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique, conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville et prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville.

-- Signé par Guy HÉBERT/MONTREAL le 2007-02-02 11:49:37, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Guy HÉBERT

Directeur général adjoint de la Ville responsable du centre-ville
et directeur d'arrondissement de
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1064400051